

<b>DEPARTEMENT</b> Meurthe-et-Moselle
<b>ARRONDISSEMENT</b> N A N C Y
<b>CANTON</b> GRAND COURONNÉ



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 18 novembre 2024**

L'An deux mil vingt-quatre, le 18 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc OGIEZ.

Étaient présents :

Mmes et MM. OGIEZ JEANDEL HOUDRY CASTELA BADER ANDRE MASSON N. JACOB DANNEBEY C. JACOB WERHLEN. MATHIS SCHIEL DENIS DEMARNE BABIN ENEL BEN ISMAIL DEVITERNE D. ZIETERSKI PERROLLAZ

Absents excusés :

J. DEHAYE a donné pouvoir à N. JACOB  
C. FRANCHE a donné pouvoir à A. CASTELA  
C. SIMEANT a donné pouvoir à N. HOUDRY  
R. CORBERAND a donné pouvoir à B. JEANDEL  
L. ZIETERSKI a donné pouvoir à D. ZIETERSKI

Absente :

S. DUSSIAUX

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Dominique DEVITERNE, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

<b>____OBJET____</b> <b><i>Subvention exceptionnelle Séniors 2024</i></b>
--

**Nomenclature ACTES : 7.5.1 FINANCES LOCALES – Subventions inférieures à 23000 euros**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 27  
présents : 21  
votants : 26  
pour : 26  
contre : 0  
abstention : 0

Rapporteur : N. HOUDRY

**Exposé des motifs**

L'association les Seniors de Pulnoy sollicite l'octroi d'une subvention supplémentaire de 403 € afin de couvrir les dépenses liées à l'organisation du repas de la Ville 2024.

403 € seront prélevés à l'article 65748.

**Délibération**

- **Vu** la demande exceptionnelle de l'association les Seniors de Pulnoy pour un montant de 403 €
- **Considérant** l'avis des Commissions en date du 5 novembre 2024 ;

Le Conseil Municipal :

- **Accepte** le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association les Seniors de Pulnoy à hauteur de 403 € ;
- **Inscrit** les crédits nécessaires au BP 2024.

PJ : Demande de l'association

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 22/11/2024 et que la convocation a été faite le 12/11/2024.

POUR COPIE CONFORME  
PULNOY, le 19 novembre 2024  
Le Maire,  
Marc OGIEZ

Le Maire

